MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29-8-88036420

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL: 90 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A.

(7) 8954948
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

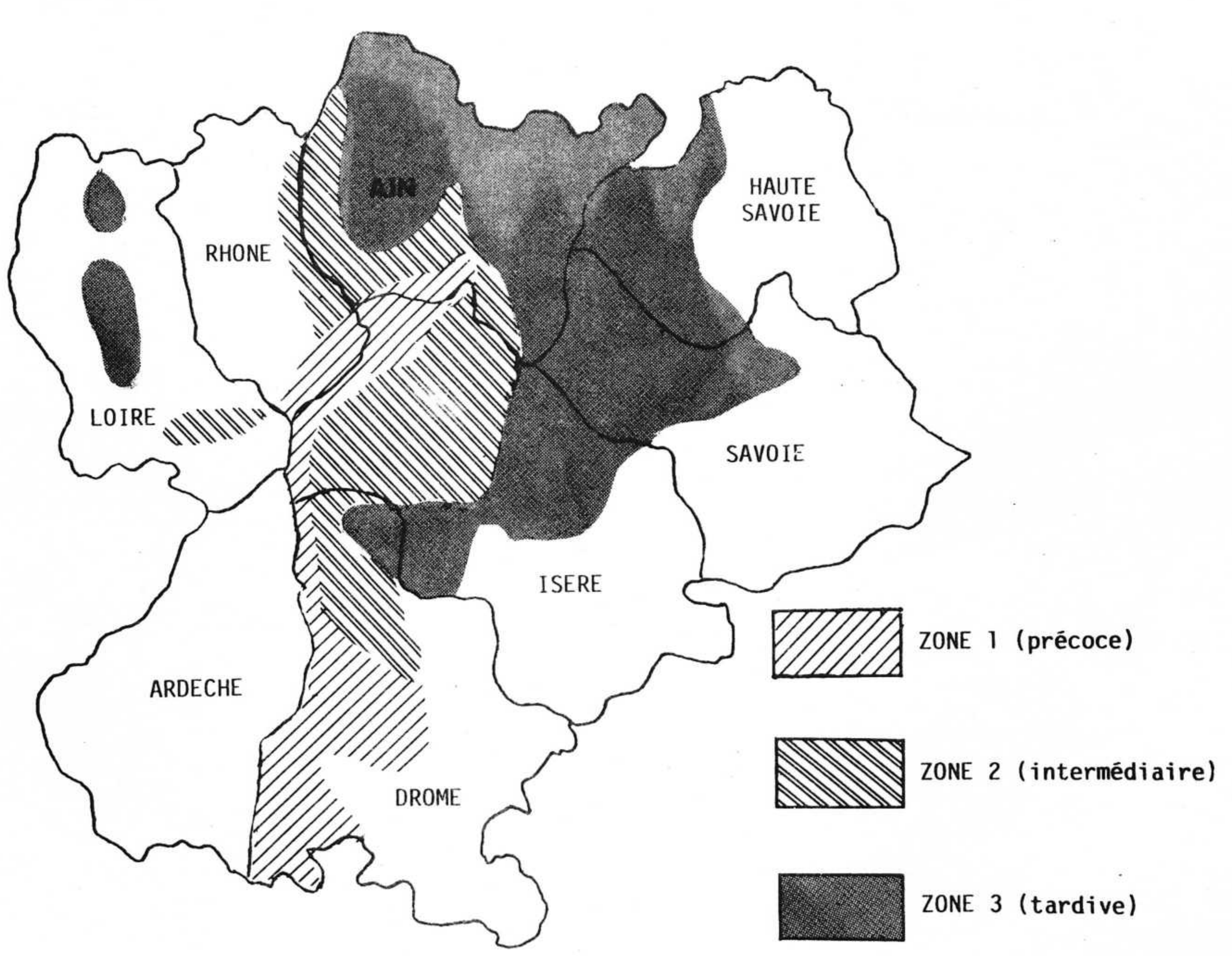
20 Juin 1985 N° de série continue 56 Bulletin n° 9

PYRALE DU MAÏS

Le vol de la pyrale a commencé début juin dans les zones les plus précoces.

Pour les traitements réalisés à l'aide d'un enjambeur la date d'intervention est fonction de la précocité des différents secteurs géographiques.

DIFFERENTES ZONES DE PRECOCITE PYRALE MAIS EN REGION RHONE-ALPES



P 116

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 1640 AD

Zone la plus précoce :

(Plaine de l'Ain, Plaine de Lyon, Vallée du Rhône, Sud de la Drôme, Côtières des Dombes) : TRAITEZ A PARTIR DU 4 JUILLET.

Zone intermédiaire :

(Val de Saône, Plaine et Vallée de l'Isère, etc.) : TRAITEZ A PARTIR du 9 JUILLET.

Zone tardive :

(Dombes, Bresse, Terres Froides et Chambarrands, Loire, Savoie et Hte Savoie) : TRAITEZ A PARTIR DU 15 JUILLET.

Le traitement à l'aide de microgranulés doit être réalisé sur des plantes ayant au moins atteint une hauteur de 1,30 m, sinon une proportion trop importante de produit tombe à terre.

Ne traitez que les parcelles sur lesquelles on espère obtenir un rendement supérieur à 60 quintaux.

Pour les produits liquides, réalisés avec un tracteur le stade de traitement corres pond au développement végétatif maximal permettant de passer (stade 1 m - 1,10 m du maïs). Ces produits peuvent provoquer des proliférations de pucerons.

Voir la liste des produits utilisables sur le dépliant que nous vous avons fait parvenir avec notre Bulletin n° 4 (11 Avril).